



Partenaire formation avec



Etablissement bénéficiant du
concours financier de :



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE RENAUDEAU-LA MODE

MARDI 5 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h05, le quorum (>15) étant atteint.

1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 24 septembre 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[délibération n° 1 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

- les points suivants sont ajoutés :
 - Règlement Intérieur du CA
 - Bilan voyage Salon 1^{ère} VISION
 - Dons MDL séjour à PARIS EBEN (480 euros) et voyage USA (1129,27 euros)
 - Convention d'hébergement avec le lycée Les Savarières
 - Convention de prêt exposition « le climat vu de ma fenêtre »
 - Convention Rallye math
 - Convention prestation artistique
 - Convention Equipement sportif Région
 - Convention avec le CRID
 - Convention avec l'université
 - GRETA : Demande de sorties d'ordinateurs
- les points suivants sont supprimés :
 - GRETA : DBM 2019
 - GRETA : Convention constitutive GRETA CFA du Choletais
 - GRETA : Contrats de personnels

[délibération n° 2 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3 Affaires générales

1-3-1 (1 à 5) Mise en place des différentes instances : Commission Permanente - Conseil de discipline - CHSCT - Commission appel d'offres - CESC

Mme Moan s'interroge sur l'éventualité que la commission éducative, aujourd'hui composée de membres du CA, pourrait l'être par d'autres personnes non membres.

M. Douaglin : oui, c'est possible, au choix de l'établissement.

[délibération n° 10 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-1-6 Règlement intérieur du CA

Le Conseil d'Administration adopte le règlement intérieur du CA.

2/8

[délibération n° 3 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-2 Rapport de fonctionnement

Il a été porté à la connaissance de tous les membres du Conseil d'Administration qui n'ont émis aucune remarque.

1-3-3 Projet d'établissement

M. Douaglin signale qu'auparavant, ce projet établi, n'avait pas été voté au CA, pourtant il doit l'être. Il est basé sur le projet académique, les axes directeurs pour ce projet, de 2019 à 2023, étant : Réussite/Solidarité/Coopération/Insertion.

[délibération n° 4 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4 Affaires pédagogiques

1-4-1 Indemnités de Missions Particulières (IMP) SEP et GT

Mme Delahaye signale que les professeurs organisant les voyages ne font pas partie de la répartition des IMP. Cela est-il possible ?

M. Douaglin : oui, mais complexe à réaliser : à qui les attribuer, à quelle hauteur, sur quels critères ? Ce serait inéquitable.

Mme Delahaye signale que cela se pratiquait il y a 2 ans. La remarque avait déjà été faite l'an passé, mais le sujet n'a pas été débattu à la commission pédagogique

Précisions sur les IMP : elles sont basées selon un taux - le référent à la culture est le documentaliste, et les E-pass concernent les personnes qui réalisent de la saisie informatique.

[délibération n° 5 – 24 POUR/ 25 – 1 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5 Affaires financières

1-5-1 DMB 2019

M. Deschamps présente une décision modificative au budget 2019 afin de pouvoir satisfaire à des dépenses liées à de l'équipement pédagogique, à des travaux divers et à une augmentation des charges d'électricité.

[délibération n° 6 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-2 Préparation du budget 2020

- **Vote des tarifs de restauration et d'hébergement, forfait internat : modulation des trimestres**

Monsieur Deschamps précise que les tarifs de restauration sont identiques pour la 6ème année consécutive. En effet compte tenu de la situation financière satisfaisante et des fonds de réserves confortables, il n'y a pas nécessité d'augmenter les tarifs.

M. Dupas : pourquoi les stagiaires enseignants paient leurs repas ? Ce n'était pas le cas auparavant. Pour exemple une stagiaire qui vient de Nantes et qui n'est pas rémunérée, cela fait des frais importants.

M. Deschamps répond qu'une analyse détaillée des frais de réception du lycée fait apparaître finalement des coûts relativement importants au niveau de la prise en charge de certains invités comme les stagiaires et les apprentis. Une orientation plus globale sur ce sujet sera prise lors de l'élaboration du budget 2020.

M. Douaglin rappelle que c'est une charge normale, comme pour tous les élèves ou usagers de l'établissement.

Mr Deschamps souligne également que la priorité est donnée aux élèves, aux personnels et aux projets pédagogiques.

[délibération n° 7 – 22 POUR/ 25 – 3 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- Vote des clefs de répartition des charges générales entre le service de restauration et le service général

M. Deschamps rappelle que ces clefs de répartition sont établies pour ventiler, entre le service général et le service de restauration, les factures relatives aux énergies, contrats d'entretien et charges administratives.

[délibération n° 8 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- Vote des autres tarifs

Il n'y a pas de modifications au sujet des tarifs divers, hors service de restauration.

Un élève s'étonne qu'apparaisse encore le tarif de remboursement d'un carnet de liaison en cas de perte alors qu'ils ont été supprimés.

En fait il en existe toujours pour les 3^{ème} PM.

[délibération n° 9 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- Reconduction des contrats et conventions

M. Deschamps présente la liste de l'ensemble des contrats et conventions qui sont reconduits pour l'année 2020.

[délibération n° 11 – 25 POUR/ 258 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-3 Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les marchés

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés à l'article 28 du code des marchés publics (214 000 € HT) et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget ou par décision budgétaire modificative.»

[délibération n° 12 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-4 Autorisation donnée au chef d'établissement de signer certaines conventions génériques : location de chambres, location de salles, hébergements

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer les conventions nominatives suivant le modèle ci-joint et pour lesquelles les modalités financières découlent d'une tarification adoptée par le CA.

Cette autorisation concerne les conventions suivantes :

- Hébergement, location de chambre
- Hébergement d'élèves extérieurs
- Location de locaux au sein du lycée.
- Hébergement d'élèves dans d'autres établissements dans le cadre des stages (suivant conditions de l'établissement qui accueille).

[délibération n° 13 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-5 Sorties, voyages, projets

- Charte d'organisation des voyages pour vote

M Deschamps rappelle les principes et modalités d'organisation des voyages en insistant sur l'anticipation dans la préparation et dans l'engagement contractuel entre l'établissement et les familles.

Un représentant des élèves demande pourquoi il n'y a pas de voyage pour les BTS ? BAC PRO ?

M. Bal et M. Douaglin répondent que des voyages ont déjà été organisé pour les BAC PRO. Toutes les filières peuvent en bénéficier, mais il faut un projet, l'ambiance de classe compte, il faut des porteurs de projets.

M. Deschamps signale qu'à Renaudeau, beaucoup de voyages sont organisés, que le suivi budgétaire est lourd mais que cela révèle une dynamique de l'établissement.

M. Bal rappelle qu'ils sont importants, qu'ils sont parfois la seule et unique sortie pour certains élèves, c'est une ouverture pour la classe.

[délibération n° 14 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- [Récapitulatif prévisionnel voyages et sorties 2020](#)

M Deschamps présente la liste des voyages, sorties et projets connus à ce jour sur l'année 2020.

[délibération n° 15 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

- [Bilan de voyages Mimizan mai 2019](#)

M. Deschamps présente le bilan du voyage à Mimizan organisé en mai 2019 pour les Terminales BOIS :

- 21 élèves et 2 accompagnateurs.
- Coût du voyage : 7 364,5 €
- Crédits Educatifs Autonomie : 640,39 €
- Taxe apprentissage : 1 999,11 €
- Coût définitif demandé aux familles 225,00 €. (Pas de changement par rapport au budget prévisionnel)

Le Conseil d'Administration valide le budget exécuté et le coût définitif de 225 € demandé aux familles.

[délibération n° 16 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

- [Bilan de voyage SALON 1ere VISION sept 2019](#)

M. Deschamps présente le bilan du voyage à PARIS pour le Salon 1^{ère} Vision organisé en septembre 2019 pour les BTS 2 AMV, MMC, APC, APV, DMM, DMT :

- 129 élèves et 6 accompagnateurs.
- Coût du voyage : 5 009,85 €
- Taxe apprentissage : 2429,85 €
- Coût définitif demandé aux familles 20,00 €. (Pas de changement par rapport au budget prévisionnel)

Le Conseil d'Administration valide le budget exécuté et le coût définitif de 20.00 € demandé aux familles.

[délibération n° 17 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- [Projet voyage Angleterre BRISTOL mars 2020](#)

Ce voyage est proposé aux élèves de 2 MODE (30 élèves et 3 accompagnateurs)

- Coût total : 12 361,5 €
- Crédits Région Autonomie : 1 200 €
- Etablissement taxe d'apprentissage : 1561,5 €
- Participation famille demandée : 320 €.

Le Conseil d'Administration approuve le principe du voyage, le budget prévisionnel et le tarif de 320 € demandé aux familles.

M. Deschamps rappelle que ce voyage aura lieu sous réserve du vote du BREXIT qui pourrait changer les modalités de voyage (autorisation de sortie, passeport obligatoire ? ...), qui pourraient aussi occasionner des dépenses supplémentaires.

[délibération n° 18 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- [Projet voyage PARIS janvier 2020](#)

Ce voyage est proposé aux élèves de BTS 2 MMV (34 élèves et 2 accompagnateurs)

- Coût total : 4 167,38 €
- Crédits éducatifs : 300 €
- Etablissement taxe d'apprentissage : 1657,38 €
- Participation famille demandée : 65 €.

Le Conseil d'Administration approuve le principe du voyage, le budget prévisionnel et le tarif de 65 € demandé aux familles.

[délibération n° 19 – 25 POUR/ 25 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- [DONS MDL : séjour à Paris EBEN \(480 euros\), voyage USA \(1129,27 euros\)](#)

Le conseil d'administration autorise la perception des Dons de la MDL pour :

- Le séjour à Paris de la section EBEN pour 480 €
- Le voyage au USA pour 1 119.27 €

[délibération n° 20 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-6 Autorisation de recrutement des stagiaires pour le Campus des métiers et des qualifications

Le conseil d'administration autorise le recrutement de stagiaire pour le fonctionnement du Campus, en cas de nécessité liée à l'activité, à concurrence des montants inscrits au budget (initial ou par DBM), et en conformité avec la réglementation en vigueur.

[délibération n° 21 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-7 Logements de fonction : coût des prestations accessoires

M Deschamps donne les modalités de calculs des prestations accessoires relatifs à l'occupation des logements de fonction.

[délibération n° 22 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-8 Durée d'amortissement des matériels

M Deschamps présente l'ensemble des durées d'amortissement relatives aux biens inscrit au patrimoine de l'établissement.

[délibération n° 23 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-9 Convention d'hébergement avec le lycée de l'Hyrôme

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'hébergement avec le lycée de l'Hyrôme de CHEMILLE.

[délibération n° 24 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-10 Convention d'hébergement avec le lycée Europe

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'hébergement avec le lycée Europe de CHOLET.

[délibération n° 24 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-11 Convention d'hébergement avec le lycée Les Savarières

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'hébergement avec le lycée Les Savarières.

[délibération n° 24 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-12 Convention de prêt exposition « le climat vu de ma fenêtre »

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de prêt exposition « le climat vu de ma fenêtre ».

[délibération n° 25 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-13 Convention Rallye math

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention Rallye Mathématiques.

[délibération n° 26 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-14 Convention prestation artistique

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention prestation artistique avec l'association Ma Pomme.

[délibération n° 27 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-15 Convention Equipement sportif Région

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'utilisation des équipements sportifs avec la Région.



M. Dupas signale qu'il n'y a pas eu beaucoup de rentrées d'argent sur les locations d'équipements sportifs l'an passé. M. DESCHAMPS signale que cela sera mieux cette année.

[délibération n° 28 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-16 Convention avec le CRID

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le CRID.

[délibération n° 29 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-17 Convention avec l'université

Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'utilisation des locaux avec l'Université.

[délibération n° 30 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-18 Mise au rebut (piqueuses)

Le conseil d'administration autorise la mise au rebut de 3 piqueuses hors service du lycée de la Mode.

[délibération n° 31 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-6 GRETA

1-6-1 DBM 2019 pour vote

1-6-2 Convention constitutive GRETA CFA du Choletais

1-6-3 Amortissement du matériel et des travaux : ajustement lié aux travaux du site Kennedy

M Deschamps propose le principe d'amortir les travaux sur le site Kennedy de telle sorte qu'au terme de la convention (2028) avec l'Agglomération du Choletais les travaux soient totalement amortis.

[délibération n° 32 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-6-4 Points Ressources Humaines :

- **Contrats de formateurs permanents**

Le Conseil d'Administration adopte les différents contrats de formateurs.

[délibération n° 33 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- **Contrats de vacataires**

Le Conseil d'Administration adopte les différents contrats de vacataires.

[délibération n° 33 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- **Rémunération pour dédoublement**

Le Conseil d'Administration adopte la rémunération pour dédoublement.

[délibération n° 33 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-6-5 Demande de sorties d'ordinateurs

Le conseil d'administration autorise la sortie d'ordinateurs.

[délibération n° 34 – 24 POUR/ 24 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-7 QUESTIONS DIVERSES

7/8

• Question n°1 :

Je vous propose de discuter sur l'organisation des repas du midi car certains élèves, certains jours se retrouvent avec moins d'un quart d'heure pour manger ce qui, vous en conviendrez probablement, n'est pas ce qu'il y a de mieux pour se rendre sereinement au premier cours de l'après-midi.

La direction du lycée reconnaît ces difficultés et réfléchit à de nouvelles solutions pour l'année prochaine.

Ces difficultés sont dues notamment à la configuration de la salle de restauration, par la présence entre autre d'une seule chaîne de débarrassage. De plus la direction rappelle que pour cette année, elle a souhaité éviter qu'il y ait trop de cours après 17h, du coup les cours sont remontés dans les emplois du temps ce qui a une incidence sur le flux de passage à midi. Certains élèves, notamment le jeudi, préfèrent sortir déjeuner à l'extérieur, et n'ont parfois que 15 minutes pour manger. Un ordre de passage a été mis en place selon les emplois du temps de chaque classe, mais il existe de la fraude.

Mme Legardinier et Monsieur Douaglin rappelle également la complexité de la mise en place des nouveaux emplois du temps suite à la réforme avec toutes les options. Le fait d'éviter les cours entre 17h et 18h fait que les cours ont "remonté" dans les emplois du temps"

Solutions envisagées :

- Cours le mercredi après-midi pour tous, 2nde y compris - Un élève signale que le mercredi est cependant important pour faire une pause - mais cela permettrait plus de temps le midi et de finir moins tard le soir.
- Davantage de cours entre 17h et 18h (Mme LEGARDINIER : mais pas facile de se mettre au travail après).
- Des cours également entre 12h et 13h - Mme LEGARDINIER signale que c'est le cas aujourd'hui sur le Lycée Europe de Cholet - mais cela aurait des impacts sur les emplois du temps, et les professeurs ne se croiseraient plus, et ne bénéficieraient donc plus de ce temps d'échange. M. Dupas signale aussi que du coup il n'y aurait plus personne le midi à l'Association Sportive.
- M. Bal : La région peut peut-être mettre à disposition du personnel ponctuel ? Cela a déjà été testé avec des surveillants et cela s'est avéré efficace. Pour Mme Legardinier cela ne règlera pas le problème sur le long terme, cela sera coûteux pour la région. Il faut trouver une solution durable.
- Pour éviter la fraude : mettre un code couleur + photo sur les cartes.

• Question n°2 :

Serait-il possible de repeindre le marquage au sol des limites des places du parking du lycée ? En fait la majorité des collègues se plaint de la situation actuelle du parking !

M. Deschamps : Il faut attendre les travaux de l'internat de 2021, car le parking va être occupé par des préfabriqués. Le nouveau marquage risque d'être endommagé.

• Question n°3 :

Pour des questions de sécurité, serait-il possible de reculer le portail principal vers l'intérieur ?

C'est envisageable, ces travaux ont été déjà évoqués auprès de la région

• Question n°4 :

Le développement du numérique dans différents domaines (pédagogie, communication, organisation) prend une ampleur qui suscite des interrogations. Serait-il possible d'avoir une réflexion sur l'impact que peut avoir cette évolution concernant un certain nombre d'enjeu E3D, RGPD, fracture numérique, temps de travail, transfert des tâches, ... ?

• Question n°5 :

La lettre pour Monsieur le Recteur



Il s'agit d'évoquer le remplacement de l'ATCT auprès du DDFPT qui est actuellement en arrêt maladie et non remplacée. Cette aide est indispensable à l'établissement. M. Douaglin soumettra le courrier lors d'un rendez-vous avec le directeur des ressources humaines le 13 novembre à ce sujet.

8/8

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h30.

Le Secrétaire de séance
Delphine Simonet



A l'attention de Monsieur le Recteur,

Cholet le 04/11/2020

Monsieur le Recteur

Excédés par le fonctionnement actuel du poste d'adjoint au DDFPT du Lycée Renaudeau, nous tenons à vous faire part de notre mécontentement par cette « Lettre Pétition ».

En effet le bureau du DDFPT du Lycée Renaudeau ne connaît aucun adjoint stable depuis des années et se trouve aujourd'hui occupé par une personne en arrêt de travail depuis la rentrée.

Nos besoins face aux entreprises (conventions de stages), aux fournisseurs (commandes), aux clients (élaboration des devis et des objets confectionnés), en sont très affectés depuis le début de l'année et ces besoins risquent de ne plus pouvoir être assurés à court termes.

Il y a quelques années, M. Blanchard, notre DDFPT, a été absent plusieurs mois pour raisons de santé, résultant d'un épuisement physique et psychique pour avoir voulu pallier à tous ces manques. Son état de santé nous inquiète à nouveau, car malgré un investissement inébranlable, il ne peut assumer seul la masse de travail qui est à effectuer.

Or il est aussi notre référent pédagogique, mais les urgences et demandes au quotidien ne lui laissent aucun créneau pour nous accompagner et échanger dans nos pratiques.

Nous avons été informés que le rectorat envisage des recherches pour le recrutement de personnels pour ces postes d'adjoints et de Directeurs Délégués. Nous attirons votre attention, sur l'existence au sein du lycée Renaudeau, d'un collègue très compétent et ayant déjà exercé le poste d'adjoint, qui ne demande qu'a y être affecté.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer Monsieur le Recteur l'expression de notre considération.




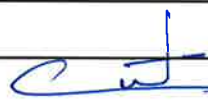


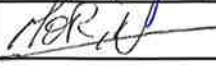


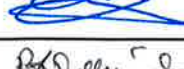
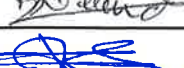



L'équipe pédagogique du Lycée Renaudeau La Mode

Conseil d'Administration du Lycée Polyvalent Renaudeau – La Mode

SEANCE N°2 du 5 novembre 2019

LISTE D'EMARGEMENT

avec voix délibérative

REPRESENTANT DE L'ETABLISSEMENT						
		PRESENT(E)	ABSENT(E)	EXCUSÉ(E)	SUPPLEANT(E)	SIGNATURE
Monsieur DOUAGLIN Hervé, Proviseur	1	X				
Madame LEGARDINIER-BEBIN Stéphanie, Proviseure-Adjointe	1					
Monsieur MUNCH Stéphane, Proviseur-Adjoint	1	X				
Monsieur DESCHAMPS Bruno, Agent Comptable	1	X				
Madame GUILLET Véronique, CPE	1	X	X	X	Mme Caubin.	
Monsieur BLANCHARD Laurent, DDFPT	1					
Monsieur GUITTON Vincent, DDFPT	1	X				
REPRESENTANT DU CONSEIL REGIONAL (2)						
Madame LEROY Isabelle	1					
Monsieur MARTIN André	1					
REPRESENTANTS DE LA VILLE DE CHOLET (2)						
Monsieur CAILLEAU Pierre-Marie	1	X				
Monsieur DAVIS John	1		X	X		
PERSONNALITES QUALIFIEES						
	1					
REPRESENTANTS DES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS (3)						
Madame LEBREQUIER Céline	1	X				
Monsieur MORIN Vincent	1	X				
Madame GOUDEAU Carole	1					
REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (7)						
Mme MOAN Laurence	1	X				
M. DUPAS Tony	1	X				
M. BAL Christophe	1	X				
M. BOUAID Mohamed	1	X				
M, KIRION Jérôme π	1	X			Philippe GUINAUDERU	
Mme DELHAYE Marie-Pierre	1	X				
Mme CHUPIN Isabelle	1	X				

		PRESENT(E)	ABSENT(E)	EXCUSÉ(E)	SUPPLEANT	SIGNATURE
REPRESENTANTS DES ELEVES (5)						
M. LEBOEUF Thomas	1	X				
Mme LARTIGUE Lisa	1	X				
M. LAURENT Kyllian	1	X				
M. SIDIBE Maxime	1	X				
M. CORRADI Melvin	1	X				 CORRADI
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES (5)						
Mme SIMONET Delphine	1	X				
M. CAHN Gilles	1	X				
M. LERAY Christian	1	X				
Mme GERMAIN Christelle	1	X				
Mme PERROI Anne	1	X				